

Dossier à envoyer à :

Monsieur le Maire
Rue Auguste Le Coent
BP 32
22480 SAINT-NICOLAS DU PELEM
Ou à déposer à l'accueil de la mairie.

Le dossier doit être accompagné d'un courrier de demande de subvention adressé à Monsieur le maire

Dossier de demande de subvention de fonctionnement – 2023

Les dossiers doivent être intégralement complétés.

Date limite d'envoi de ce dossier : 31 janvier 2023

Tout dossier qui sera déposé hors délai ne sera pas pris en compte

Versements des subventions aux associations : fin mai

Association :

Merci d'indiquer, en premier, le nom de l'association en toutes lettres puis si besoin votre sigle usuel

N° de SIRET :

1^{ère} demande

Renouvellement

Toute modification statutaire intervenue dans le courant de l'année civile (changement de dirigeants, d'objet de l'association, de domiciliation du siège social) doit faire l'objet d'une déclaration en préfecture au plus tard trois mois après la tenue de l'assemblée générale qui l'a adoptée. Dans ce cas, joindre la copie de la modification publiée au Journal officiel.

Catégories : *(cocher la bonne case)*

1. Sport

2. Loisirs - vie locale

3. Culture

4. Scolaire- transmission du savoir

5. Patriotique

6. Social-humanitaire

7. Autre (préciser).....

PRÉSENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

Nom de l'association (en toutes lettres) :

.....

Sigle usuel :

Adresse :

Adresse pour envoi du courrier (si différente) :

.....

Téléphone :

Adresse électronique :

Site Web :

Jours et heures des permanences :

.....

Date de déclaration en Préfecture :

Date de parution au Journal officiel :

Etes-vous une association :

- ✓ Affiliée à une fédération : Départementale Régionale Nationale
✓ Reconnue d'utilité publique : Oui Non
✓ Agréée Jeunesse et Sports : Oui Non

LES DIRIGEANTS DE L'ASSOCIATION

	NOM - Prénom	Adresse	Téléphone	Mail
Président				
Secrétaire				
Trésorier				
Personne à contacter				

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

	Adhérents		Licenciés	
	Nombre	Montant cotisation	Nombre	Montant Licence
Nombre de licenciés/adhérents pélemois 18 ans et moins				
Nombre de licenciés/adhérents hors commune 18 ans et moins				
Nombre de licenciés pélemois 19 et plus				
Nombre de licenciés domiciliés hors commune 19 et plus				
TOTAL LICENCIES/ADHERENTS		X		X
Nombre de salariés				
Nombre de salariés en équivalent temps plein				

Date de la dernière assemblée générale :

(Merci de joindre à ce dossier le compte rendu de la dernière assemblée générale)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être complétée et signée pour toutes les demandes (première ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e) :
(Nom et Prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association :

N° SIRET :

Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant.

Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics.

Atteste sur l'honneur qu'aucun autre compte bancaire au nom de l'association, autre que ceux précisés sur les documents joints au dossier, n'est ouvert

Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée :

Au compte bancaire de l'association

Au compte postal de l'association

Autre compte (à préciser) :

Fait-le

Signature

A

Vous devez fournir les comptes approuvés de votre association ainsi que son rapport d'activité au plus tard 6 mois après la fin de l'exercice comptable pour lequel la subvention a été attribuée, même si vous ne renouvelez pas votre demande de subvention. Ce dispositif sert à justifier l'utilisation des fonds publics qui vous ont été accordés.

VOTRE BILAN D'ACTIVITÉ ANNÉE 2022

Les initiatives que votre association a conduites à Saint-Nicolas du Pélem et le nombre de participants :

Le public ciblé :

Les objectifs recherchés :

Vos conclusions :

VOTRE COMPTE DE RÉSULTAT ANNÉE 2022

Dépenses		Recettes	
Achats :			
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Alimentation ✓ Produits entretien ✓ Fournitures administratives ✓ Fournitures petit équipement ✓ Carburant ✓ Autres fournitures et marchandises 			
Services extérieurs :		Cotisation des adhérents	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Location mobilière et immobilière ✓ Chauffage et électricité ✓ Entretien et réparation ✓ Assurance ✓ Documentation ✓ Autres (à préciser) 			
Autres services extérieurs		Subvention mairie Saint-Nicolas du Pélem	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rémunération d'intermédiaires et honoraires ✓ Déplacements, missions et réceptions ✓ Frais postaux et télécommunications ✓ Frais financiers/bancaires 		Autres subventions communales (indiquer les communes)	
		Subvention CCKB	
Impôts et taxes		Subvention conseil général	
Charges de personnel :		Subvention conseil régional	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rémunérations ✓ Charges sociales ✓ Autres charges sociales de personnel 			
Charges exceptionnelles :		Subvention état <i>(dispositif à préciser)</i>	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Subventions accordées par l'association <i>(préciser le bénéficiaire)</i> ✓ Divers 			
		Autres subventions <i>(à préciser)</i>	
		Recettes provenant des initiatives	
		Autres recettes <i>(à préciser)</i>	
Résultat exercice n-1 (déficit)		Résultat exercice n-1 (excédent)	
Total dépenses		Total recettes	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Solde caisse au 31/12 :€ ✓ Solde banque ou CCP au 31/1€ ✓ Autre solde (à préciser) au 31/12 :€ <p style="text-align: right;">A compléter obligatoirement</p>			

Ce modèle de compte de résultat ainsi que celui pour le budget prévisionnel respectent la nomenclature du plan comptable associatif. Si vous disposez déjà d'une comptabilité établie sous cette forme ou sous une forme équivalente, il vous suffit de joindre vos documents en annexe à ce dossier. Ces informations doivent être fournies qu'il s'agisse d'une première demande de subvention ou d'un renouvellement.

VOS PROJETS POUR L'ANNÉE 2023

Les initiatives que votre association propose de mettre en place à Saint-Nicolas du Pélem et le nombre de participants qu'elle souhaite mobiliser :

Le public ciblé :

Les objectifs recherchés :

Vos remarques :

VOTRE BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2023

Dépenses		Recettes	
Achats : ✓ Alimentation ✓ Produits entretien ✓ Fournitures administratives ✓ Fournitures petit équipement ✓ Carburant ✓ Autres fournitures et marchandises			
Services extérieurs : ✓ Location mobilière et immobilière ✓ Chauffage et électricité ✓ Entretien et réparation ✓ Assurance ✓ Documentation ✓ Autres (à préciser)		Cotisation des adhérents	
Autres services extérieurs : ✓ Rémunération d'intermédiaires et honoraires ✓ Déplacements, missions et réceptions ✓ Frais postaux et télécommunications ✓ Frais financiers/bancaires		Subventions mairie Saint-Nicolas du Pélem	
Impôts et taxes		Subventions conseil général	
Charges de personnel : ✓ Rémunérations ✓ Charges sociales ✓ Autres charges sociales de personnel		Subvention conseil régional	
Charges exceptionnelles : ✓ Subventions accordées par l'association (<i>préciser le bénéficiaire</i>) ✓ Divers		Subvention état <i>(dispositif à préciser)</i>	
		Autres subventions (<i>à préciser</i>)	
		Recettes provenant des initiatives	
		Autres recettes (<i>à préciser</i>)	
Résultat exercice n-1(déficit)		Résultat exercice n-1 (excédent)	
Total dépenses		Total recettes	

Le budget du fonctionnement prévisionnel de votre association doit présenter des recettes et des dépenses équilibrées.

L'association sollicite pour l'année 2023 une subvention de fonctionnement d'un montant de : euros.

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

S'il s'agit d'une première demande, l'ensemble de ces documents doit être fourni, accompagné d'un courrier de demande de subvention, à l'attention de Monsieur le Maire.

Pour un renouvellement, le dossier complété intégralement se suffit à lui-même, si les documents avaient été fournis précédemment.

✓ **Pour une première demande** :

- ✚ Une demande écrite de subvention adressée à Monsieur le Maire,
- ✚ Une copie des statuts,
- ✚ Une copie de la déclaration au Journal Officiel,
- ✚ Le procès-verbal de la dernière assemblée générale des adhérents, qui approuve le projet d'activité pour l'année 2022 et le budget prévisionnel de fonctionnement pour l'année 2023,
- ✚ Un RIB.
- ✚ Attestation d'assurance
- ✚ Les pièces ci-dessous.

✓ **Pour un renouvellement** :

- ✚ Une demande écrite de subvention adressée à Monsieur le Maire,
- ✚ Les derniers comptes annuels et le bilan d'activités correspondant, les soldes bancaires
- ✚ Le rapport d'activités présenté lors de la dernière assemblée générale des adhérents,
- ✚ Le bilan financier présenté lors de la dernière assemblée générale des adhérents,
- ✚ Le procès-verbal de la dernière assemblée générale des adhérents, qui approuve le projet d'activités pour l'année 2021 et le budget prévisionnel de fonctionnement pour l'année 2022,
- ✚ Toute modification concernant votre association (changement d'adresse, de bureau, etc.) devant être déclarée en Préfecture, merci de nous joindre la copie des statuts et de la déclaration au Journal Officiel,
- ✚ Un RIB (si modification)
- ✚ Attestation d'assurance

Pour tout renseignement :

Vous pouvez contacter la mairie au 02.96.29.51.27